

**MAIRIE D'OUSSON SUR LOIRE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 28 mars 2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h 00 madame Corinne FOREST se propose pour être secrétaire de séance.

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les conseillers s'il peut être rajouté deux points à l'ordre du jour.

-Démission de madame Claudie LABAUME 1<sup>ère</sup> adjoint.

-Demande de subvention appel à projet du Département pour les travaux de ravalement de la façade principale de la mairie.

Le conseil municipal donne son accord

**Approbation du procès-verbal de la séance du 02 Mars 2024**

**-Vote des subventions aux associations-délibération**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs associations ont fait le choix de renoncer à leur subvention afin de participer à l'achat par la commune d'un nouveau barnum et de tables.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter les subventions aux associations et organismes extérieurs pour 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-décide à l'unanimité d'attribuer aux associations les montants de subventions suivants pour l'année 2024.

<b>ASSOCIATIONS OU ORGANISMES D'OUSSON SUR LOIRE</b>	<b>MONTANTS 2024</b>
AMICALE DES RETRAITES	250.00
ASSOCIATION ANTONIA MACHADO	250.00
OUSSONDEGUISE	150.00
PROVISION POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	400.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1050.00</b>
LE CCAS	800.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>800.00</b>
<b>ASSOCIATIONS OU ORGANISMES EXTERIEURS</b>	<b>MONTANTS 2024</b>
ADAPEI 45	100.00
LA COURONNERIE	80.00
LES ROSES DE JEANNE	100.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>280.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 130.00</b>

**-Tableau des effectifs-ouverture de postes-délibération.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le remplacement d'un agent muté et un démissionnaire ainsi qu'un poste en contrat PEC CAE pour le remplacement de l'ATSEM.

**-Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle-délibération**

Suite à l'avis favorable du CDG 45, monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents éligibles.

Le montant maximum de la prime est déterminé par décret en fonction des tranches de revenus, de 300 à 800 euros maximum, il est possible d'accorder de 0 à 100 % du barème.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au taux maximum.

**-Mise en place du régime indemnitaire-délibération**

Le conseil municipal à l'unanimité vote la mise en place du régime indemnitaire pour les 2 adjoints administratifs principal de 2<sup>ème</sup> classe

### **-Modification du temps de travail de l'ATSEM**

Monsieur le maire explique qu'afin d'exercer au mieux les tâches qui lui sont demandées, il convient d'augmenter le temps de travail du poste d'atsem pour un passage de 24 h à 26 h. Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le temps de travail du poste de l'ATSEM à un temps de 26 heures à compter du 8 avril 2024.

### **-Transfert des compétences du pouvoir de police de la publicité.**

Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité sont partagées entre le préfet de département et le maire : elles relèvent du préfet sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune (article L.581-14-2 du code de l'environnement).

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 a prévu le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 (compétences aujourd'hui assurée par l'Etat).

A cette même date, la loi organise le transfert des pouvoirs de police des maires au président de l'EPCI à fiscalité propre.

Dans les communautés compétentes en matière de PLUi ou de RLPi au 1er janvier 2024, les maires disposeront d'un pouvoir d'opposition au transfert de la police spéciale après le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le transfert au président de l'intercommunalité aura lieu à l'issue du délai d'opposition :

➤ soit le 1er juillet 2024 (si aucun maire ne s'est opposé dans le délai de 6 mois – la police est exercée par le président de l'EPCI sur la totalité du territoire intercommunal),

➤ soit le 1er août 2024 (si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1<sup>er</sup> août 2024).

Les maires qui se sont opposés conservent l'exercice de cette police au-delà du 1er août 2024.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas s'opposer au transfert du pouvoir de police administrative spéciale de l'affichage publicitaire au Président de l'intercommunalité au 1er janvier 2024.

### **-Démission de madame Claudie LABAUME de son mandat de 1<sup>er</sup> adjoint :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Claudie LABAUME a souhaité démissionner de ses fonctions de premier adjoint et de conseillère municipale.

Vu l'acceptation de ladite démission par M. le Sous-Préfet de Montargis en date 23 mars 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de fonctionner avec 2 adjoints au lieu de 3 actuellement.

-que chacun des adjoints passent ainsi au rang supérieur à savoir :

- Mme Marie-Christine BOURY 1<sup>er</sup> adjoint.

- Mme Valérie JOLY 2<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur Thomas LEPINAY se chargera d'épauler madame Marie-Christine BOURY pour ce qui concerne la commission culturelle

Monsieur Denis MORBELLO pour tout ce qui est voirie, travaux.

Mesdames Aurélie DÉTRÉE et Corinne FOREST sont en charge des affaires scolaires, conseil municipal des jeunes.

### **-Demande de subvention appel à projet du Département pour les travaux de ravalement de la façade principale de la mairie.**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander une subvention auprès du Département au titre de l'appel à projet pour les travaux de ravalement de façade principale de la mairie.

### **-Décisions et informations de monsieur le Maire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'opération 1000 dojos ne semble pas possible pour la commune, le club de judo n'ayant pas de professeur disponible.

Monsieur le maire prendra contact avec le club pour voir ce qu'il est possible de faire.

**-Questions diverses.**

⇒ **Monsieur Dimitri CHARBUY** ➤ signale qu'une personne a reçu un papier sur son pare-brise concernant le stationnement rue Daniel Depond. Monsieur CROISSANT indique qu'il s'agit d'un avertissement avant amende car il est interdit de stationner sur les trottoirs et surtout sur cette partie de la rue car les enfants sont obligés de passer sur la route quand ils vont ou reviennent de la cantine ou de la garderie à cause des voitures. Il précise que des barrières sont prévus sur cette partie du trottoir.

⇒ **Madame Aurélie DÉTRÉE** ➤ demande ce qu'il en est du plan vigipirate pour les écoles suite au renforcement au plus haut niveau. Monsieur le Maire indique que ces mesures concernent les lycées et les collèges.

⇒ **Monsieur Michel BOURGEOIS** ➤ demande où en est la mise en place des panneaux STOP grande rue et route de Briare afin de casser la vitesse, monsieur MORBELLO indique qu'ils vont être installés très prochainement.

➤ demande quoi faire contre les corbeaux.

⇒ **Monsieur Thomas LEPINAY** ➤ demande l'avancement de l'aménagement du terrain près du pont noir, madame Valérie JOLY indique que l'engazonnement va être réalisé quand le temps le permettra, les tables sont prêtes à être installés ainsi que des jardinières pour éviter le stationnement des véhicules.

⇒ **Madame Valérie JOLY** ➤ indique que les fleurs sont commandées comme l'an dernier, restriction d'eau oblige et demande aux conseillers des idées de décoration pour l'été.

⇒ **Monsieur Dimitri CHARBUY** ➤ indique qu'il avait été évoqué une possibilité de récupérer l'eau de pluie, monsieur le maire a reçu une personne et il attend le devis.

⇒ **Monsieur Michel BOURGEOIS** ➤ demande où en sont les travaux de la salle polyvalente, monsieur le maire indique qu'il attend les devis demandés pour montage de dossier de demande de subvention et précise que les travaux sont prévus en 2025.

***L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevé monsieur le Maire procède à la clôture de la séance du conseil municipal à 19 h 32***

*Vu par nous, Maire de la Commune d'OUSSON SUR LOIRE*

*Pour être affiché à la porte de la mairie,*

*Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

Le Maire,  
Didier CROISSANT

